

MONOGRAPHIE

de la prison judiciaire de Regina-Cœli

A ROME

I. *Généralités.* — La prison judiciaire de Regina Cœli, qui est en construction à Rome, occupe un très vaste espace appartenant autrefois à un ancien couvent du même nom, et est située sur la rive droite du Tibre, au pied du Mont Janicule.

Cet espace de forme irrégulière mesure en entier 22.644,56 mètres carrés dont 10.567,35 couverts de constructions et 12.077,21 d'espace libre. Tout à l'entour s'élève un mur de ceinture d'une hauteur moyenne de 8^m,50 et d'une longueur de 375 mètres.

L'intérieur de l'établissement à système cellulaire, à pans ou à rayons, peut se diviser en trois parties distinctes :

- 1° Deux corps de bâtiments dont un en face de la prison sur la rue della Lungura ;
- 2° Une première croisière avec rotonde et quatre bras contenant un total de 472 cellules ;
- 3° Une seconde croisière (plus petite que la première) aussi avec quatre bras contenant un total de 378 cellules.

II. *Première partie.* — Le premier corps de bâtiment qui forme la façade de la prison sur la rue della Lungura, est destiné aux services de la direction, au logement du directeur, de deux employés et du gardien-chef.

Au rez-de-chaussée, se trouve à la fois un corps de garde militaire, un parloir à système de séparation individuelle pour les détenus et une salle d'armes. Un vaste porche à trois portes carrossables forme l'entrée principale de l'établissement.

Le second corps de bâtiment au contraire est affecté en partie aux services intérieurs de la prison. On y trouve la cuisine, le réfectoire des gardiens, la buvette, le corps de garde intérieur, les bains, la chambre pour le médecin, les dortoirs et l'infirmerie

des gardiens, le magasin de la lingerie et les dortoirs pour les détenus employés aux services domestiques. Le reste est occupé par des cellules de détenus dont une partie, au dernier étage, est destinée à l'infirmerie.

De plus les deux corps de bâtiments communiquent entre eux par une courte galerie (dans l'axe général de l'édifice) qui, à son tour, sépare deux larges cours avec portiques sur le côté le plus long.

III. *Première croisière.* — A l'extrémité de cette galerie, se trouve la grille qui donne accès à la rotonde de la première croisière.

Cette croisière, comme on l'a déjà dit, se compose de quatre bras dont deux longs de 54^m,25 et contenant chacun 152 cellules, et deux plus courts, de 30 mètres et contenant 84 cellules. Chaque bras est à quatre étages de cellules et le corridor central s'élève à la hauteur des quatre étages. Au fond de chaque corridor et sur toute sa hauteur se trouve une grande verrière par où pénètre l'air et le jour.

Les escaliers d'accès aux différents étages sont ménagés dans le milieu des deux côtés du bras et aboutissent aux galeries qui courent à chaque étage au devant des cellules. Les galeries d'un même étage communiquent entre elles au moyen de ponts, soit au fond des corridors vers les fenêtres, soit au milieu, soit au commencement près de la rotonde. Enfin, dans cette rotonde, se trouvent, tout à l'entour, des galeries qui mettent en communication les étages des divers bras.

Les galeries de communication sont toutes en fer, leur plancher est à jour, étant composé de petites barres de fer de 15 sur 15 millimètres et distantes entre elles de 15 millimètres. Outre leur légèreté, elles offrent l'avantage de ne pas empêcher le regard et permettent de toujours observer de toutes parts les personnes qui les traversent.

La rotonde de la première croisière est à pans dodécagones et d'un diamètre de 14 mètres; elle est couverte d'un grande voûte à pavillons d'une hauteur de 9^m,60 dans laquelle s'ouvrent six grandes verrières.

Comme on le voit clairement dans le plan général, à l'endroit où les quatre bras se greffent à la rotonde, on a ménagé diverses entrées à l'usage des juges, des avocats, des gardiens, et un petit escalier de service.

IV. *Seconde croisière.* — Diamétralement opposée à la grille d'entrée, se trouve celle de sortie de cette rotonde. A la suite s'ouvrira une galerie longue de 45^m, 50 qui mettra en communication la rotonde de la seconde croisière qui est présentement encore à construire. Elle se composera aussi de quatre bras à quatre étages de cellules et dans ses détails sera en tout semblable à la première terminée. La rotonde est à pans octogones, d'un diamètre de 13 mètres, et dans la voûte sont pratiqués, dans l'axe des bras quatre grandes verrières.

V. *Promenoirs.* — Dans les vastes cours qui se trouvent entre les divers bras des deux croisières, on a disposé des promenoirs individuels, semblables, à système rayonnant et en nombre suffisant pour les besoins de la prison.

VI. *De la cellule.* — Nous avons à parler plus particulièrement de la cellule. Sa superficie est de 9,78 mètres carrés et le volume d'air de 30,82 mètres cubes (1). Elle est couverte d'une voûte en maçonnerie et les parois en sont peints en blanc de chaux.

La porte est en sapin de Russie d'une épaisseur 0^m,04. Elle s'ouvre sur la galerie du corridor central, est ferrée de gonds scellés dans la pierre des chambranles et est munie d'une sonnette ; le détenu, en poussant un petit levier qui se trouve à l'intérieur de sa cellule, sonne la clochette et en même temps fait tomber une petite lamette qui indique au gardien la cellule où le détenu a appelé. Un peu au-dessous s'ouvre un guichet par lequel, sans avoir à ouvrir la porte, il est facile de conférer avec le détenu et de lui faire passer ses mets. Pour cet usage, le guichet, en s'ouvrant de haut en bas, peut rester fixe dans sa position horizontale et l'on peut y déposer les aliments que le détenu retire ensuite. Au milieu du guichet on a ménagé un petit trou, comme une chatière, à travers laquelle il est possible de plonger le regard dans la cellule et de surveiller ainsi le détenu. Pour que tout l'espace de la cellule soit entièrement visible, le plan n'en est pas parfaitement rectangulaire, mais vers la porte les parois finissent sans angles et forment comme une coquille au centre de laquelle se

(1) Les dimensions principales sont :

Longueur maximum	4 ^m , 45
Largeur	2 30
Hauteur	3 20 au sommet de la voûte

trouve la chatière. Pour empêcher que par cette ouverture, le détenu puisse voir au dehors de sa cellule, la chatière est munie à sa partie extérieure d'une petite rondelle de fer, glissant entre deux rainures et tenue fermée par un ressort très mouvant.

La serrure de la porte est à double détente avec gâchette et de façon à ce qu'une simple impulsion suffise pour la fermer, ce qui peut être très utile au moment où les détenus, en un certain nombre, sont reconduits à leurs cellules, de retour des promenoirs. De plus, scellé dans le chassis de pierre, se trouve un bras de fer à charnières, appelé *sorcier*, qui permet de tenir la porte entrebaillée sans diminuer la sûreté de la clôture de la cellule. Par ce moyen, on arrive à faire assister chaque détenu à la messe qui est célébrée sur un autel mobile placé au centre de la rotonde ; et quoique tous voient le prêtre, il leur est impossible de se voir et de communiquer entre eux.

La fenêtre est très grande et mesure environ 1 m. sur 1^m, 10 ; elle est munie de deux impostes de bois de châtaignier à quatre verres chacune, avec des gonds scellés dans l'encadrement de pierre. Il y a de plus un grillage de fils de fer et une armature de barres de fer rond de 22 millimètres, fixées toutes deux dans l'encadrement.

Pour empêcher le détenu de voir au dehors de sa cellule, on a fait en sorte que son rayon visuel ne puisse jamais être incliné au-dessous de l'horizontal. Ne voulant pas adopter la fenêtre habituelle (à tabatière) qui exige de gros murs et rapetisse beaucoup la partie utile de la fenêtre, on a fait quelques expériences avec diverses clôtures en fer à plaque opaque, qui, manœuvrées de l'intérieur de la cellule, ne peuvent s'ouvrir qu'en partie et ne permettent jamais à la vue de s'étendre au dehors. Mais ces systèmes, outre les difficultés de construction et le peu de stabilité des ressorts nécessaires à l'ouverture, réduisaient à peu de chose la partie utile et empêchaient une bonne ventilation de la cellule ; de plus en ne permettant jamais la vue du ciel, elles arrivaient à être trop sombres et pouvaient avoir une influence sinistre sur l'âme du détenu.

Aussi on a adopté, de préférence, une persienne formée de lames de verre rayées d'un côté et polies de l'autre. Les palettes fixées invariablement dans les rainures latérales de la fenêtre, au nombre de treize, sont tournées en l'air vers l'extérieur et empêchent tout rayon visuel en bas, sans diminuer d'une manière sensible la partie utile de la fenêtre et empêcher momentanément que la

lumière ne pénètre dans la cellule. Enfin, en ouvrant la fenêtre, on peut obtenir une bonne ventilation, si dans la paroi opposée, au-dessus de la porte, on a établi un caniveau qui arrive au corridor central et fait circuler librement l'air dans la cellule. Pour raisons de discipline, cette petite ouverture dans le mur est munie d'un grillage de fil de fer et d'une plaque de fer à gros trous. En présence de la douceur du climat de Rome, même pendant la saison d'hiver, on n'a pas cru nécessaire d'installer un système de chauffage des cellules et des corridors.

L'aménagement de la cellule est très simple; il consiste en un lit de fer, une petite table, un escabeau et deux rayons d'encoignure pour déposer les objets.

Le lit de fer est fixé au mur au moyen de crampons, et, afin de ne pas encombrer la cellule, il est fait de façon à rester pendant le jour replié verticalement contre la paroi où il est attaché par une serrure. La table et le siège sont simplement en châtaignier, fortement fixés au moyen de queues d'aronde scellées; il en est de même pour les rayons.

Le pavé, qui est le même dans les cellules et dans les corridors du milieu, est à remarquer. Ne voulant accepter ni le pavé en briques ou briquettes de quelque espèce que ce soit, parce que, outre le défaut de soulever trop de poussière, il présente peu de sécurité, ni celui en ciment ou en asphalte trop facile à se fendre ou à éclater, ni le pavage à grande dalles de pierre, trop pesant et trop coûteux, on a adopté la mosaïque à la vénitienne, avec cette différence qu'aux petits cubes de marbres, on a substitué des petits morceaux de terre cuite du mont *Testaccio*. La substitution de ces débris de terre cuite aux cubes de marbre a pour avantage de rendre le pavé moins conducteur de la chaleur, tout en n'étant pas trop froid en hiver.

VII. *Latrines*. — L'importante question du transport des matières fécales hors des cellules est depuis longtemps discutée. Établir dans chaque cellule une latrine particulière a été reconnu peu convenable tant au point de vue de l'hygiène que de la sûreté et de la dépense. Malgré toutes les modifications apportées aux différents modèles de sièges, de clôtures hydrauliques ou non, avec ou sans aspiration d'air, on n'est pas encore arrivé à supprimer entièrement les mauvaises émanations. En outre, ces latrines pouvaient très bien servir aux détenus pour cacher ou détourner des objets défendus, et la multiplicité des conduits de décharge

tout en étant une difficulté de construction et une cause continue de réparations, entraînait une grande dépense non seulement d'installation mais encore d'entretien. Pour les mêmes raisons, on a aussi supprimé les robinets d'eau potable dans les cellules, qui seraient devenues en peu de temps perpétuellement humides, grâce aux tuyaux de conduite.

Une fois la latrine écartée, il ne restait que le vase mobile. On étudia le moyen le plus convenable de le transporter hors de la cellule, sans avoir à ouvrir la porte, et on essaya de faire un vide spécial, près de l'entrée, fermé de deux panneaux, l'un à l'intérieur et l'autre à l'extérieur. Le vase mobile à fermeture hydraulique est muni d'un couvercle. — Les cabinets pour vider les vases sont cachés dans des enfoncements à l'entrecroisement de deux bras contigus. Dans chaque cabinet se trouvent deux vases en fer émaillé avec soupape à bascule et fermeture hydraulique, au ras du sol, qui peuvent facilement recueillir toute l'eau que l'on répand pendant les lavages abondants des vases.

Le tuyau de conduite, d'un diamètre intérieur de 0^m, 250 est placé au centre du cabinet, hors de contact avec les murs, afin de leur éviter toute humidité et de pouvoir en faire l'inspection fréquente en toutes ses parties.

Dans les voûtes de chaque latrine, on a ménagé des tuyaux d'aspiration, qui tous viennent aboutir à une cheminée qui conduit au-dessus du toit les exhalaisons malsaines.

Pour le service des brocs d'eau, on a établi dans l'angle de chaque latrine une vasque de marbre avec un robinet.

Enfin, pour compléter cette installation, une conduite en fer distribue abondamment l'eau à chaque étage au moyen de plusieurs robinets.

VIII. *Distribution d'eau*. — Pour recueillir et avoir toujours promptement une grande provision d'eau, suffisante pour répondre d'urgence aux besoins de distribution dans les cellules et pour le lavage des vases, il a été nécessaire d'installer de nombreux réservoirs placés au-dessus de chaque bras et sous les toits. Ces réservoirs sont simplement des récipients en terre cuite non vernie contenant chacun environ 700 litres, en communication entre eux par des tubes en terre qui se greffent sur des tubulures. On compte sous les toits deux récipients pour chaque cellule, ce qui donne un total de 230 réservoirs de plus de 160 mètres cubes d'eau sous les toits.

Par cette disposition, on obtient ce grand avantage de répartir également sur les murs du corridor central le poids très considérable de toute cette eau. De plus, comme les réservoirs sont en terre non vernie, l'eau échauffée par le dehors et s'évaporant par suite de la ventilation qui se fait sous les toits par des ouvertures spéciales, a cet autre grand avantage de maintenir toujours fraîche l'eau des réservoirs. Le tuyau d'accès et celui de sortie sont, en outre, disposés de façon à ce que l'eau doive toujours circuler par toute la chaîne des divers récipients sans jamais rester stagnante.

IX. *Construction.* — La construction de cette prison, par une disposition expresse de la loi du 25 juillet 1881, a été faite à l'économie en utilisant la main-d'œuvre des détenus et plus spécialement des condamnés à la réclusion. Il faut remarquer qu'en général, leur main-d'œuvre n'est pas moins expérimentée que celle des ouvriers libres, et quoique beaucoup de détenus apprennent leur métier dans la prison même, grâce à leur bonne volonté et à leur intelligence, ils réussissent assez bien pour qu'on puisse leur confier, après un certain temps, toute sorte de travaux délicats ou difficiles. Ils se montrent, en outre, très laborieux, dociles et d'une grande résistance à la fatigue.

Il n'entre dans le chantier que des matières premières qui toutes ensuite sont transformées par les détenus qui sont divisés en plusieurs escouades de maçons, coupeurs et tailleurs de pierre, manœuvres, charpentiers, serruriers, ferblantiers et autres. Selon leur habileté, ils sont répartis en diverses classes, et la promotion de l'une à l'autre leur sert de récompense et d'encouragement au travail.

Le salaire journalier est proportionné, d'après les métiers et suivant les classes, depuis 1 fr. 20 jusqu'au maximum de 1 fr. 50 dont les 3/10 appartiennent comme gratification aux détenus. Il en résulte une notable économie dans l'exécution des travaux, sans compter une construction beaucoup plus soignée que celle qu'auraient donnée des travaux faits à l'entreprise.

La construction commença en septembre 1881, conservant une moyenne journalière de 150 travailleurs. Sans doute, cette moyenne n'était pas en proportion de l'importance de la construction pour laquelle on aurait pu facilement employer une quantité beaucoup plus considérable de bras ; mais par suite de cette disposition prise de n'employer que la main-d'œuvre des détenus,

on ne put jamais en augmenter le nombre, soit à cause de l'absence de maçons, soit par manque de locaux pour les recevoir et les garder.

Actuellement sont terminés la rotonde et trois bras de la première croisière, et la fondation de la galerie de communication entre les deux rotondes.

Depuis trois mois environ, on a entrepris la transformation de l'ex-couvent et l'on est en train de jeter les fondements du second corps de bâtiment destiné aux divers services intérieurs de la prison.

En même temps on a commencé les travaux préliminaires pour la construction du quatrième bras de la première croisière, afin de la compléter.

Il semblera à première vue et à beaucoup de personnes qu'en raison du temps écoulé depuis le commencement de la construction, les travaux ont été menés trop lentement, et pourtant il faut remarquer que, abstraction faite du nombre restreint des détenus, on a dû à plusieurs reprises suspendre les travaux, sinon complètement, du moins en grande partie, et pour de longues périodes, parce qu'on employait les détenus à d'autres travaux. C'est ainsi que fut démolie le couvent *delle Mantellate*, pour élever à sa place la grande imprimerie du même nom ; et avec l'aide de ces forçats, les services de la direction de la colonie pénale *delle Trefontane* furent construits avec infirmerie, buanderie, etc. ; puis survinrent diverses adaptations à ce même ex-monastère de Regina Coeli, à côté, à l'école des élèves-gardiens des prisons, enfin, au moment de l'épidémie de choléra, au développement de la prison de Saint-Michel. En plus de tous ces travaux, tant dans le passé que dans le présent, de nombreux ouvriers sont distraits du travail des prisons proprement dit pour exécuter des ordres de tout genre soit pour le compte de l'administration des prisons, soit pour celui des particuliers.

Dès aujourd'hui on a réalisé sur les tarifs correspondants de la ville, dans l'exécution des travaux déjà faits, une économie de 43 p. 100. Le montant de la dépense prévue pour tout l'établissement s'élève à la somme de £ 3.500.000 ; si on en déduit l'économie de 43 p. 100, il résulte que le travail terminé, la dépense totale n'aura été que de 2.000.000 environ ; et comme les cellules seront en nombre de 1.100, il s'ensuit que le coût final de chacune d'elles sera de £ 1.800, somme notablement inférieure à celle dépensée pour toutes les autres prisons judiciaires, à système

cellulaire, déjà construites dans le royaume et à l'étranger où les prix varient de £ 3.000 à 4.000 par cellule.

Bien entendu que ce chiffre de £ 1.800 ne représente pas le coût de la cellule seule, composée des murs périmétraux, de la voûte, du pavé, de la porte et de la fenêtre, mais est le prix de tout l'édifice (rotonde, galeries, passages, logements, magasins, cuisine, murs d'enceinte, etc., etc.) réparti à tant par cellule comme on a généralement l'habitude de le faire.

Comme on l'a déjà dit, la première raison de l'abaissement du prix de la cellule vient de l'économie sur la main-d'œuvre des ouvriers. En second lieu on a cherché à donner à la cellule la plus grande simplicité, mais sans lui enlever rien de ce qui peut sembler strictement nécessaire. Par la disposition des cellules dans quatre étages, au lieu de trois selon l'habitude générale, on a obtenu une grande économie, les grosses dépenses de fondation et de couverture de tout l'édifice restant cependant les mêmes. Enfin on a supprimé comme inutile, toute décoration dans l'intérieur de la prison, qui, outre le tort d'être coûteuse, ne semble pas répondre au caractère de cet établissement.

X. *Conclusion.* — Ce très beau et nous dirions même ce splendide résultat économique rassurera certainement l'esprit de ceux qui ont fait une si terrible guerre à l'administration des prisons dans les commencements de ces travaux si importants.

Avoir obtenu un si excellent résultat dans une première expérience, tentée sur une assez vaste échelle, avoir accompli un si grand travail à l'économie avec la main-d'œuvre des détenus nous semble suffire à repousser par des faits et non par des paroles les accusations adressées au Gouvernement pour n'avoir pas donné ce travail à l'entreprise.

Il en est de même pour notre affirmation, appuyée par les résultats obtenus, que le système adopté pour la fourniture de tous les matériaux, qui sont acquis par la direction de la prison sur l'avis préalable d'une commission technique des travaux pour la qualité et les prix, n'a jamais donné lieu à aucun inconvénient, et répond à ceux qui voyaient dans ce système sans tenir compte des dispositions du R. Décret du 16 octobre 1880, et de la loi du 25 juillet 1881, — une continuelle violation du règlement de comptabilité générale, alors qu'au contraire tout est soumis à de rigoureux contrôles pour garantir les intérêts de l'État et établi sur les règles en usage en ces matières.

On peut donc espérer que dorénavant on continuera d'appliquer

ce système pour toutes les constructions de bâtiments dépendant de l'administration pénitentiaire après cette expérience aussi flatteuse que démonstrative durant laquelle, il faut le remarquer, on n'a eu à regretter aucun malheur, tandis que continuellement on voyait dans les chantiers de la capitale arriver des accidents qui, avec la mort des ouvriers, entraînaient la ruine de tant de familles.

Traduit de la *Rivista di discipline carceraria*
par M. le comte LE COURBE.